

Des vignes aux asperges

En un an d'existence, Agrival, groupement d'employeurs, a permis la signature de quatre-vingt-dix contrats de travail offrant à un même salarié de passer des vendanges aux melons ou des asperges aux pommes.

RÉPONDRE aux besoins de main-d'œuvre qui se répètent dans le temps.

Chaque année, les vignerons ont besoin de main-d'œuvre à un moment donné pour les vendanges ou pour la taille. Chaque année, les arboriculteurs ont besoin de personnel pour la cueillette des pommes, des poires. Chaque année, il faut ramasser les asperges et les radis, cueillir les melons et les haricots verts. Sans oublier les activités de l'horticulture...

Depuis un an, le groupement d'employeurs AGRIVAL répond à la demande de ses vingt adhérents implantés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Saumur, parmi lesquels Fleuron d'Anjou, France Champignons, des viticulteurs, la Cave des vignerons, des pépiniéristes... Il s'agit de bien mailler l'emploi

du salarié en lui proposant des contrats dans des sites proches les uns des autres.

Compétence et adaptation

Hier, lors de la première assemblée générale, le bilan des activités était dressé en présence de Jean-Michel Marchand, qui avait pris place dans l'assistance. Sur 217 dossiers constitués, 92 personnes ont signé un contrat de travail, soit trente personnes en équivalent temps plein. Quinze salariés ont suivi une formation : tractoriste, cariste, chauffeur poids lourds... Quant aux employeurs adhérents, ils s'engagent à donner un volume d'heures sur l'année dans des emplois renouvelables l'année suivante.

« Une façon de fidéliser les emplois pour une meilleure compétence et une meilleure adaptation pour des travaux de cueillette, de maintenance, d'entretien », explique le président Michel Joubert. À signaler que le groupement d'employeurs se charge de quelque trente-huit interventions administratives imposées par une embauche, dégageant d'autant l'emploi du temps de l'employeur.

À sa création, AGRIVAL a bénéficié notamment du soutien financier de la Ville de Saumur, de la communauté d'agglomération, des fonds sociaux européens pour des missions d'accès à l'emploi.

Hier, lors de son intervention, Cédric Ruellan, consultant,

s'attachait à montrer comment les groupements d'employeurs pouvaient être une réponse aux besoins des entreprises agricoles et une solution à la précarité des emplois saisonniers.

Aujourd'hui, les groupements d'employeurs restent encore peu nombreux en Saumurois alors qu'on en compte 4.000 à travers la France.

E.V.

■ *Le bureau, élu pour deux ans lors de la création l'an passé, est composé de Michel Joubert président, Marie-France Monneau, vice-présidente, Frédéric Bernet, secrétaire, André Mabilieu, trésorier. Le siège social de l'association est implanté à Saumur, 25, rue de Nantilly. Tél. 02.41.50.94.43.*